

Le Conseil d'Administration de VALDEVY, dûment convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni le 17 avril 2023 à ARCUEIL, sous la Présidence de Madame Carine DELAHAIE.

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
Mme	Céline	AKOUHA	X		
M	Shamime	ATTAR		X	
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M.LADIRE
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA		X	Mme DI MERCURIO
M	Serge	CAMIER		X	Mme DELAHAIE
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER		X	
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY		X	M. M'HALLAH
M	François	DOUCET		X	
M	Pierre	GARZON		X	M.CHASTAGNAC
Mme	Marie	JAY	X		
Mme	Marie- Louise	KANCEL		X	Mme AKOUHA
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT		X	Mme MUSEUX
M	Philippe	LESPINASSE	X		
Mme	Dominique	MENDES		X	Mme CHARBONNIER
M	Hedi	M'HALLAH	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	M.CELATI
M	Stéphane	RABUEL	X		

24 administrateurs sont présents ou représentés, le quorum est réuni le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Délégation de signature à Monsieur Robert BARAZZUTTI, Directeur général adjoint de la direction politique et développement social.

Madame la Présidente expose :

Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux offices de l'habitat.

Vu le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat.

Vu l'article R421.18 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux pouvoirs du Directeur Général.

Vu la délibération n°2 du 30 septembre 2021 relative à la nomination de la Directrice Générale de l'Office.

Considérant que la Directrice Générale peut déléguer sa signature avec l'accord du conseil d'administration notamment aux membres du personnel de l'office exerçant les fonctions de chef de service.

Considérant que Monsieur Robert BARAZZUTTI exerce les fonctions de Directeur général adjoint de la direction politiques et développement social possède cette dernière qualité.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, décide à la majorité (2 administrateurs ne prennent pas part au vote : Mme MUSEUX et M. LAURENT)

Article 1 :

D'autoriser Madame Marianne PICARD, Directrice générale, à déléguer sa signature de manière permanente à Monsieur Robert BARAZZUTTI Directeur général adjoint de la direction politique et développement social dans la limite des attributions qui lui sont confiées.

Article 2 :

La délégation est donnée pour les actes suivants :

Les courriers-types de fonctionnement de service (notes de service, notes aux locataires, notes et courriers au personnel de son service).

- Les courriers aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés.
- Les réponses aux courriers des locataires.
- Les courriers aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés.
- Les relations et courriers aux partenaires (villes, EPT, commissariats ...).

Monsieur Robert BARAZZUTTI est autorisé à signer les actes préparatoires, de passation et d'exécution des marchés de type MAPA 1 et 2, relevant du périmètre de ses missions, tels que définis par le guide interne des achats.

Ce dernier est également autorisé à signer les actes préparatoires aux marchés de type MAPA 3 et 4 et des marchés s'inscrivant dans le cadre de procédures formalisées tels que définis pas le guide interne des achats en vigueur au sein de VALDEVY, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution.

Dans ce cadre, Monsieur Robert BARAZZUTTI peut être suppléé pour les actes d'exécution inférieurs ou égaux à 2 000 € HT par les responsables médiation sociale, animation et vie des quartiers, tranquillité et sécurité. Cette suppléance devra être formalisée par écrit, nominative, et acceptée par lesdits responsables.

Article 3 :

La présente délégation de signature est consentie à titre personnel.

Article 4 :

Il entre dans les obligations de Monsieur Robert BARAZZUTTI de veiller, à l'occasion de l'exercice de sa délégation de signature, au respect des règles internes à VALDEVY, notamment en matière de dispositions règlementaires et légales en vigueur.

Monsieur Robert BARAZZUTTI a, outre l'obligation de veiller au respect de ces règles, celle de veiller à leur respect par l'ensemble de ses collaborateurs, par tous les actes susceptibles d'engager VALEDEVY.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration